

DROIT de REPONSE au SMTD

L'article de SMTD paru dans la presse locale du 12 mars 2015, qui nous vise particulièrement, nous oblige, encore une fois, à une mise au point sur bon nombre de sujets.

En ce qui concerne la période pré-électorale, nous tenons à souligner que notre combat contre ce projet ne date pas d'hier. Comment peut-on nous reprocher de ne mettre en avant que les installations qui ne fonctionnent pas et de ne pas parler de celles qui marchent ? Quelles sont-elles ? Pourquoi le SMTD ne publie t'il pas cette liste ? Pourquoi, le SMTD ne dit pas comment cela se passe à Bayonne après seulement quelques mois d'exploitation ? Le SMTD sait-il que la Communauté d'Agglomération de Bayonne préempte toutes les maisons à vendre autour de l'usine (pour soi-disant faire une zone industrielle) ? La belle blague !!

Pourquoi le SMTD ne dit-il pas que l'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie, établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Ministre de l'Industrie) a refusé de subventionner ce projet à hauteur de 2 286 402 M€ ? Nous souhaitons rassurer le SMTD quand à notre connaissance du dossier. Oui le PDEDMA a été voté par le Conseil Général, mais c'est bien le SMTD qui a déposé les permis de construire en 2013 et 2014 en mairie de Bordères sur l'Echez. Oui, le Conseil général et le SMTD, par le principe de précaution qui s'impose devant cette situation, peuvent revoir la copie. C'est tout ce que nous demandons avant qu'il ne soit trop tard. Notre but n'est pas de trouver des coupables, tout le monde a droit à l'erreur, mais encore faut-il savoir les reconnaître. En premier lieu, ce serait à M. le Maire de Bordères sur l'Echez qui a donné un avis favorable au premier permis de construire, instruit sous le n° PC 06510013J0024 le 12 août 2013, ce qui aujourd'hui est préjudiciable de reconnaître son erreur. Voilà la vérité. Il convient aussi de préciser qu'un nouveau contrat d'exploitation vient d'être renouvelé à la société NOVERGI (pour 10 ans) qui gère l'usine de Montpellier pour un coût de 150 M€.

Pour conclure, s'il y a un point sur lequel nous sommes d'accord avec le SMTD, c'est qu'il est urgent de mettre un terme, non pas à notre combat, mais bien à ce projet qui s'avère être une catastrophe écologique, financière et sanitaire.

Quant à nous et quel que soit le résultat des élections départementales au soir du 29 mars 2015, nous continuerons le combat pour défendre tous les citoyens des Hautes-Pyrénées qui seront impactés par le coût d'exploitation de cette usine.

Les élus de l'opposition : Fanny GAILLANOU, Dominique SARRAMEA, Lionel MENVIELLE, Jean-Bernard GAILLANOU, David LOURET.